

DECLARATION TRI-ANNUELLE DE PIEGEAGE

Selon l'article 11 de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles

Le déclarant détenteur du droit de destruction

Je soussigné :

Propriétaire Possesseur Fermier Président de société de chasse

Déclare faire procéder à la destruction des nuisibles par le piégeage sur la commune de :

.....

Motif :

➤ « Nuisibles » en surnombre : (citer les espèces concernées)

.....

.....

La destruction sera effectuée à l'aide des pièges suivants :

.....

.....

.....

Pour la période du au

Par

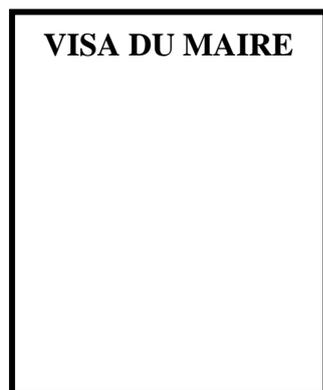
Le Piégeur

NOM et Prénom :

Profession :

Adresse :

Numéro d'agrément de piégeur :



Fait en deux exemplaires

À

Le

Signature du déclarant :

1 exemplaire pour le maire

1 exemplaire pour le déclarant